



PROJET

Règlement n° 2000-20-1.22 modifiant le règlement n° 2000-20 relatif à la circulation des camions et véhicules outils.

Considérant que le conseil de la Municipalité de Compton juge à propos d'apporter des modifications à son règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 18 janvier 2022 suivi du dépôt et présentation du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le n° 2000-20-1.22 et sous le titre de «Règlement n° 2000-20-1.22 modifiant le règlement n° 2000-20 relatif à la circulation des camions et véhicules outils ».

Article 3

Le premier paragraphe et le sous-paragraphe a) de l'article 3 du Règlement no 2000-20 relatif à la circulation des camions et véhicules outils sont remplacés comme suit :

La circulation des camions et des véhicules outils est interdite sur les chemins et/ou rues suivants, lesquels sont indiqués à l'annexe A et au plan Annexe B faisant partie intégrante du présent règlement. Les routes non énumérées à l'Annexe A, permettent le transit des camions.

Article 4

Le texte du paragraphe b) de l'article 3 fait suite au deuxième paragraphe du même article.

Article 5

Le paragraphe c) est abrogé.

Article 6

Le dernier paragraphe de l'article 4 du Règlement no 2000-20 relatif à la circulation des camions et véhicules outils est modifié comme suit :

*Les exceptions prévues au présent article sont indiquées par une signalisation du type **P-130-P-1** ou P-130-20 autorisant la livraison locale.*

Article 7

Le troisième et quatrième paragraphe de l'article 5 du Règlement no 2000-20 relatif à la circulation des camions et véhicules outils sont modifiés comme suit :

*La zone de circulation interdite est délimitée par des panneaux de signalisation qui doivent être installés, conformément au plan annexé au présent règlement, aux extrémités des chemins interdits qui en font partie, à leur intersection avec un chemin où la circulation est permise. Ces panneaux de signalisation doivent être du type P-130-1 auquel est joint le panneau **P-130-P-1** ou du type P-130-20.*

Ailleurs qu'aux extrémités de la zone de circulation interdite, les chemins interdits peuvent être indiqués par une signalisation d'information du type P-130-24 qui rappelle la prescription **P-130-P-1** ou P-130-20, notamment aux limites du territoire municipal.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministre des Transports conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière.

Projet

Jean-Pierre Charuest
Maire

Projet

Philippe De Courval
Greffier-trésorier
Directeur général

ANNEXE A

Règlement n° 2000-20-1.22 modifiant le règlement n° 2000-20 relatif à la circulation des camions et véhicules outils

La circulation des camions et des véhicules outils est interdite sur toute sa longueur des voies de circulation suivantes :

Chemin du 10e-Rang	Rue Denise	Chemin de Moe's River
Rue Adam	Rue des Lacs	Rue Monique
Rue Albert	Chemin Dessaints	Rue Morel
Rue Armand	Chemin Dion	Chemin Morneau
Chemin Aubert	Rue du Domaine	Chemin Moulton-Fowler
Chemin Audet	Chemin Drouin	Chemin Naylor
Chemin des Aulnes	Chemin Dubé	Rue des Ormes
Rue du Bassin	Chemin Dubuc	Rue du Parc
Chemin Beaudoin	Rue Duclos	Chemin Paré
Rue Bel-Horizon	Rue des Épinettes	Chemin Patenaude
Rue Bellevue	Chemin des Érables	Rue Paul
Chemin Benoît	Chemin du Fer-à-Cheval	Chemin Perras
Rue Bernard	Rue Fermont	Chemin Perreault
Rue des Blés	Chemin Flanders	Rue des Pins
Chemin du Boisé	Chemin Gale	Chemin Pouliot
Chemin Boudreau	Chemin Gilbert	Chemin Prévost
Chemin Boyce	Rue du Grand-Duc	Rue Prudence
Chemin Brown	Chemin de la Grande-Ligne	Chemin Quirion
Chemin du Brûlé	Chemin Grenier	Chemin Riendeau
Rue Carmen	Rue du Hameau	Chemin de la Rive
Chemin Carrier	Chemin Huff	Rue de la Rivière
Chemin des Cèdres	Chemin de Hyatt's Mills	Chemin Robert
Chemin des Chênes	Chemin Ives Hill	Chemin Rouillard
Rue Claire	Chemin Jacques	Chemin Saint-Paul
Rue Claude	Rue Jeanne	Chemin Salvail
Chemin Cochrane	Chemin Lamontagne	Chemin Sideleau
Chemin de Cookshire	Chemin Lapointe	Chemin Simard
Chemin Corriveau	Rue Legrand	Chemin Swede
Chemin Côté	Chemin Lennon	Chemin des Trembles
Chemin Cotnoir	Chemin Lessard	Chemin Vaillancourt
Chemin Couture	Rue Massé	Chemin Viens
Chemin Crawford	Chemin McVety	Rue du Vieux Pommier
Chemin Curtis		
Rue Denis		

